Procès-verbal du Bureau du 7 octobre 2026

Rozé, Saint-Malo-de-Guersac

Pointage des présents et des excusés

Délégués présents ou représentés (pouvoir) :

Mme Andréa Porcher (représentée par M. Fréour).

MM. Ugo Bessière (représenté par M. Jean-Luc Séchet), Jean-Michel Clobert, Jacques Cochy, Olivier Demarty (représenté par M. Jean-Michel Clobert), Nicolas Dumez (en visioconférence), Philippe Fréour, Xavier Lequerré (représenté par M. Franck Louvrier), Franck Louvrier (en visioconférence), Dennis Octor, Eric Provost, Jean-Luc Séchet.

Délégué excusé :

M. Perrard.

Autre personne absente :

Mme Marie-Antoinette Guedès, présidente de la Commission syndicale de Grande Brière Mottière.

Autres personnes présentes :

[redacted]

Intervention de [redacted], chargé[redacted] de communication du Parc, sur la stratégie de communication et de [redacted], chargé[redacted] d'éducation au territoire, sur le point bilan des actions éducatives.

Interventions de [redacted], animat[redacted] du bassin versant au Syndicat du bassin versant du Brivet (SBVB), sur l'aspect Contrat Territorial Eau du point bilan actions éducatives.

Désignation du secrétaire de séance

Jacques Cochy est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du bureau du 9 septembre 2026

Les membres du Bureau approuvent le procès-verbal du Bureau du 9 septembre 2026 à l'unanimité des présents et représentés.

Présidences de commissions et désignations des représentants du syndicat mixte dans d'autres structures

Rapport

Présidences de commissions thématiques

Suite aux discussions du bureau du 8 juillet, le comité syndical du 16 septembre a permis d'ouvrir les postes de présidence de commissions aux membres du comité syndical, et a formellement créé la commission agriculture et alimentation par la validation du nouveau règlement intérieur.

Pour rappel, le Bureau de juillet a désigné :

1. Monsieur Olivier Demarty, président de la commission biodiversité et zones humides
2. Monsieur Jacques Cochy, président de la commission agriculture et alimentation.

Trois présidents.tes de commission n'ont pas encore été identifié.ées :

- Commission aménagement durable
- Commission économie durable et tourisme
- Commission médiation et sensibilisation

Les élus de communes, les membres du syndicat mixte ainsi que les autres représentants fléchés des collège technique, collège société civile et collège scientifique ont été sollicités vers la mi-août pour faire partie des différentes commissions thématiques. Il est possible de s'inscrire aux commissions thématiques jusqu'au 30 septembre. A ce jour, chaque commission est composée de 15 à 20 personnes dont 7 à 15 élus (cf. composition des commissions en annexe 1)

Afin de finaliser la gouvernance des trois commissions non pourvues en président, **il est proposé qu'un des membres du collège élus de chacune de ces 3 commissions devienne président. Les modalités de ces désignations restent à l'appréciation des membres du Bureau.**

Désignation dans les structures extérieures

Pour rappel, au bureau du 8 juillet, il a été proposé, notamment lorsqu'il convient de désigner un seul représentant pour une structure extérieure, que soit désigné le président (ou le vice-président) de la commission dont la thématique est la plus proche.

Le représentant rend compte de sa participation aux différentes structures lors des réunions du bureau et/ou des commissions.

REPRÉSENTATION GÉNÉRALE

Fédération des Parcs (Assemblées Générales)	Membres de droit : - Président - Directeur + - un vice-président titulaire - un vice-président suppléant du Président ou du vice-président titulaire
Europarc	
Syndicat mixte d'e-Collectivités	

COMMISSION AMÉNAGEMENT DURABLE

Addrn (Bureau)	**Président du syndicat mixte**
Addrn (CA)	**Président du syndicat mixte**

COMMISSION ÉCONOMIE DURABLE ET TOURISME

Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (C.D.E.S.I.)	Président Commission économie durable et tourisme
Comités départemental et régional au tourisme	Président Commission économie durable et tourisme
SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme – actionnaire à voix délibérative) (Nominatif) Assemblée Spéciale Assemblée Générale des actionnaires	Président Commission économie durable et tourisme
SPL Office de Tourisme Intercommunal La Baule Presqu'île de Guérande (censeur au CA et à l'AGO) (1 titulaire)	Président (titulaire) Commission économie durable et tourisme
SPL Loire-Atlantique Développement (Assemblée Spéciale et Assemblée Générale)	**Président du syndicat mixte du Parc**

COMMISSION MÉDIATION ET SENSIBILISATION

Ecopôle (CPIE de la Région nantaise) – Assemblée Générale	Président Commission médiation et sensibilisation
Fondation du patrimoine (Assemblée Générale)	Président Commission médiation et sensibilisation

En cas de nouvelles sollicitations, le monsieur le président se réserve la possibilité de participer ou de déléguer sa participation.

Discussion

La composition des commissions est jugée satisfaisante en nombre d'élus, mais certaines représentations restent à compléter, notamment du côté des organismes agricoles (GAB, Terroirs 44) : le Bureau convient de reprendre directement contact avec eux. Le président estime qu'il ne faut pas attendre l'émergence d'un président ou d'une présidente pour lancer les commissions, le nouveau règlement intérieur permettant d'ores et déjà à un élu non membre du Bureau de présider une commission. Jacques Cochy rappelle la candidature de M. Philippe Renoux à la présidence de la commission Aménagement durable lors du comité syndical du 16 septembre.

Le directeur propose que la première réunion des commissions sans présidence ait pour objet le choix du président et l'émergence d'une feuille de route pour les trois prochaines années ; le président y ajoute un éclairage sur les grands projets en cours, que les délégués non membres du Bureau connaissent moins bien. Il souligne la bonne participation des élus aux rendez-vous d'installation, dynamique à entretenir.

Arrivée de Jean-Luc Séchet.

Jacques Cochy se déclare prêt à lancer la commission agriculture et alimentation et propose d'y présenter les études disponibles (Chambre d'agriculture, Région, étudiants d'AgroParisTech). Il est

précisé que les résultats du diagnostic agraire doivent d'abord faire l'objet d'une restitution politique au comité stratégique, organisé avec la sous-préfecture, dont la réunion du 7 octobre est reportée à la suite du changement d'interlocuteurs. Le Bureau convient de lancer les trois commissions sans attendre, avec un animateur provisoire.

Décisions

Les membres du Bureau, à l'unanimité des présents et représentés, par vote à main levée :

- **conviennent de lancer sans attendre les trois commissions dépourvues de président (aménagement durable, économie durable et tourisme, médiation et sensibilisation) ;**
- **décident d'inscrire à l'ordre du jour de la première réunion des commissions, le choix d'un président (le cas échéant) parmi les élus, l'élaboration d'une feuille de route pour les trois prochaines années et un éclairage sur les grands projets en cours ;**
- **confient l'animation des commissions sans président à un animateur provisoire, dans l'attente de la désignation de leur président.**

Programme d'actions 2027 : plan de financement et premiers arbitrages

Rapport

Le tableau financier du programme d'actions 2027 est présenté en deux versions : sans arbitrage (cf. annexe 2) et avec de premiers arbitrages (cf. annexe 3). Cette note explicite ces arbitrages. D'autres resteront nécessaires : le Bureau est invité à débattre des priorités et des pistes à approfondir. Ces documents de travail seront consolidés d'ici l'élaboration budgétaire.

Le programme d'actions 2027 en chiffres

Après premiers arbitrages, le programme représente 2,07 M€. Il est financé à 65 % par les partenaires et les recettes propres. Le reste à charge du Parc, hors temps des agents permanents, s'élève à 246 713 €.

Indicateur	Sans arbitrage	Avec premiers arbitrages	Écart
Coût total du programme	2 118 630 €	2 035 116 €	−83 514 €
Financements et recettes propres	1 307 378 €	1 319 164 €	+11 786 €
Taux de financement	62 %	65 %	+3 pts
Reste à charge hors temps des agents permanents	**309 682 €**	**232 860 €**	**−76 822 €**

Le coût des actions intègre le temps des agents permanents qui y contribuent, déjà financé par le fonctionnement général du Parc. L'effort propre à chaque action se lit donc dans son « reste à charge hors statutaire ».

L'État et ses agences apportent 664 547 €, l'Europe 320 199 €, la Région 179 409 € et les EPCI 73 800 €. Les recettes propres atteignent 59 721 €. Le Département n'intervient sur aucune action du programme.

Par axe, la Gestion intégrée des espaces (72 %), le Changement climatique (68 %), la Transition agricole (72 %) et les Matériaux biosourcés (78 %) sont bien financés. La Découverte des patrimoines (41 %), la Citoyenneté active (20 %) et les Projets structurels (36 %) le sont moins.

Les premiers arbitrages

Les premiers arbitrages réduisent le reste à charge de 80 024 €. Ils portent sur des ajustements de volume, de recettes ou de répartition entre partenaires, sans remettre en cause les orientations du programme.

Action	Arbitrage proposé	Effet
Réduction de dépenses		**72 536 €**
Vie locale : Fête du Parc	Non inscrite au programme 2027	30 000 €
RNR – plan de gestion	Pas de recrutement de saisonnier en 2027	21 036 €
Valorisation des races locales	Action retirée, intégrée au PAT dans son budget actuel	7 500 €
Marque Valeurs Parc agricole	Budget ramené de 17 000 € à 10 000 €	7 000 €
Marque Valeurs Parc (marché de Noël)	Budget ramené de 16 000 € à 13 000 €	3 000 €
Patrimoine immatériel	Non inscrit au programme 2027	3 000 €
Ail des Landes	Frais de fonctionnement pris en charge par les partenaires	1 000 €
Progression des recettes propres		**7 488 €**
Vie locale : rendez-vous du Parc	Sélection des animations et meilleur recouvrement	3 000 €
Marchés d'été	Recettes supplémentaires du marché artisanal	2 488 €
Médiation et éducation au territoire	Révision du montant des interventions	2 000 €
Total		**80 024 €**

Le retrait de la Fête du Parc et du Patrimoine immatériel libère environ 18 k€ de temps d'agents permanents, redéployé sur les autres actions.

Des arbitrages restent à conduire

Après ces premiers ajustements, 246 713 € restent à la charge du Parc. D'autres arbitrages seront nécessaires. Six actions ont une couverture inférieure à 55 % de leurs dépenses hors temps des agents permanents ; elles représentent 122 k€ de reste à charge.

Action	Axe	Dépenses hors permanents	Couverture	Reste à charge
Avis PPA et Labo urbanisme II	1	33 000 €	0 %	33 000 €
Trame noire	1	14 232 €	0 %	14 232 €
Entreprise et biodiversité	1	48 829 €	45 %	26 997 €
Stratégie de communication 2027-2029	PST	15 000 €	0 %	15 000 €
Marque Valeurs Parc agricole	3	10 000 €	0 %	10 000 €
Marque Valeurs Parc (marché de Noël)	4	13 000 €	53 %	6 054 €

Quatre actions mieux couvertes (74 à 79 %) conservent un reste à charge significatif : RNR (42 139 €), Carbone bleu (30 667 €), Life Biospher'Adapt (17 830 €) et PSC (13 058 €).

Méthode proposée pour les prochains arbitrages

Pour éviter un arbitrage action par action, il est proposé de définir d'abord des critères communs : engagements déjà pris (programmes européens, conventions), missions de gestion confiées au Parc, effet levier des financements obtenus et visibilité de l'action sur le territoire. Les pistes seraient ensuite examinées dans l'ordre suivant :

- consolider les plans de financement : nouveaux partenaires, appels à projets, participation des bénéficiaires, recettes propres ;
- ajuster le volume ou le calendrier : réduire le périmètre 2027 ou étaler l'action sur 2027-2029 ;

- rapprocher ou mutualiser des actions, comme pour les races locales et le PAT ;
- reporter ou suspendre, en dernier recours.

Discussion

Le président présente la situation en toute transparence. Dennis Octor juge important de partager ces éléments. Et les mettre au débat. Philippe Fréour s'interroge sur le périmètre de la marque Valeurs Parc agricole : le directeur indique qu'elle couvre viandes, lait, maraîchage et miel, et que la baisse de 7 000 € allège la promotion menée avec le GAB 44.

Le président justifie le report de la Fête du Parc par son coût et par la mobilisation de toute l'équipe, la question étant revue en 2028. Pour la réserve naturelle régionale, le directeur explique que la Région ne cofinance pas le poste de saisonnier : la médiation scolaire est maintenue, l'accueil du grand public réduit au minimum, des visites sur réservation étant envisagées.

[redacted] détaille les pistes de recettes (redevance des artisans, stages payants, espace artisans aux marchés d'été de Kerhinet), à négocier avec Terroirs 44 sans inquiéter les producteurs, souligne le président.

Concernant la fête de la laine et des races locales à Kerhinet, la prestation des placiers du parking de Kerhinet (par une association) engendre un coût important, c'est pourquoi Jacques Cochy propose de délocaliser la manifestation sous les ombrières de Saint-Joachim.

Par ailleurs, le président relève que l'arrêt d'une action ne fait économiser qu'environ 20 % de son coût, les agents permanents permettant de mobiliser des financements. Il précise que le Département n'accompagne plus le programme d'actions et qu'une subvention FEDER pourrait couvrir la trame noire. À Nicolas Dumez, qui l'interroge sur la tour à flux, il répond qu'elle mesure les émissions de dioxyde de carbone et de méthane de la zone humide.

À Jacques Cochy, qui demande où chercher les financements restants, le président et le directeur citent la ligne Entreprises et biodiversité (LIFE, prestations biodiversité pour des entreprises). [redacted] souligne que seule l'année 2027 est examinée, alors que le programme d'actions est triennal.

[redacted] précise que le déséquilibre de 192 k€ est issu du bloc statutaire qui financent notamment les emplois permanents. Il n'y a que très peu de marge de manœuvre : pour le directeur ce déséquilibre suppose aucune recette nouvelle ni économie sur les postes permanents ; un levier potentiel existe sur les contributions statuaires du bloc local. Le président ajoute que la séparation d'un titulaire n'aurait d'effet qu'après un an. [redacted] rappelle que les moyens généraux n'ont pas augmenté depuis 2018 malgré l'inflation ; la cession de patrimoine à Kerhinet est évoquée, notamment celle de l'auberge mais elle ne génère que des recettes ponctuelles.

Le président indique que la CARENE prépare également 5 % d'économies et que Cap Atlantique envisagerait de cesser de financer le PAT (soit 20 000€), ce que Franck Louvrier confirme sans qu'il n'y ait pour l'instant d'arbitrage définitif. Le Bureau acte les 80 000 € d'économies, sous réserve de précisions, et reviendra sur le sujet en novembre.

Décisions

Après avoir pris connaissance du plan de financement du programme d'actions 2027 et des premiers arbitrages proposés, les membres du Bureau, à l'unanimité des présents et représentés, par vote à main levée :

- **actent les premières économies d'environ 80 000 €, sous réserve de précisions sur chacune des actions concernées ;**

Les orientations sur les critères et les pistes d'arbitrage pour le programme d'actions 2027 à approfondir, un nouveau point étant prévu lors d'un prochain Bureau.

Stratégie de communication

Rapport

Vers une compréhension partagée et une mise en mouvement collective pour un récit commun

« Faire en sorte que les habitants, les acteurs et les élus cessent de renvoyer aux autres la responsabilité des changements qui les concernent tous, pour agir chacun à son niveau en assumant que leurs actions dépendent les unes des autres, afin que l'avenir du territoire soit un projet qui se décide ici, et non une contrainte subie. »

Le territoire connaît aujourd'hui des transformations profondes (changement climatique, préservation de la biodiversité, évolutions économiques et sociales...) qui concernent directement les habitants, les acteurs économiques, les collectivités et les élus. De plus en plus interdépendantes, elles nécessitent de comprendre les effets des choix de chacun et d'apporter des réponses collectives.

Dans ce contexte, la communication du Parc ne peut plus seulement avoir pour fonction de faire connaître ses actions et ses projets. Elle doit contribuer à faire comprendre les transformations du territoire, à éclairer les choix possibles et à créer les conditions d'une mobilisation collective.

La communication doit rendre cette réalité visible et permettre à chacun d'identifier ses responsabilités, mais aussi ses marges de manœuvre.

La nouvelle Charte : une opportunité politique

L'élargissement du périmètre du Parc et l'élaboration de la nouvelle Charte offrent une occasion de réaffirmer collectivement son rôle et sa valeur ajoutée. La Charte doit être davantage qu'un document institutionnel : elle doit devenir le support d'un projet de territoire lisible, concret et partagé. La communication peut accompagner cette ambition en donnant des clés de compréhension, en mettant en débat les choix à venir et en rendant visibles les contributions de chacun.

Cette approche devra notamment s'incarner autour de quelques sujets structurants : adaptation climatique, adaptation agricole, « une seule santé », nouveau périmètre et appropriation de la nouvelle Charte.

Le rôle politique des élus

Cette stratégie suppose une évolution du rôle de chacun. Pour les élus, l'enjeu est de ne pas seulement attendre du Parc des réponses ou des solutions, mais de contribuer à porter une vision collective et à assumer les choix du territoire.

La communication doit donc être conçue comme un outil au service du projet politique : elle doit mieux articuler travail des élus, expertise technique, animation territoriale et communication. L'enjeu est de mieux partager les causes et les conséquences de ces évolutions et de rendre visibles les interdépendances entre les activités et les choix de chacun.

Comprendre, débattre, choisir, agir : le Parc doit créer les conditions d'une compréhension partagée des évolutions du territoire et de la construction collective de ses réponses.

L'enjeu de cette décision est de donner un cap politique clair à la communication du Parc et de faire de la nouvelle Charte un véritable projet collectif.

Discussion

Le président présente la stratégie comme le passage d'une communication centrée sur les actions du Parc à une communication aidant le territoire à comprendre, débattre et choisir, ce qui suppose un portage politique plus affirmé des élus. Nicolas Dumez demande si elle remplace la

communication courante : il lui est répondu qu'elle s'y ajoute et qu'il reste important de montrer les actions menées.

Sur la phrase d'ouverture, le président partage le constat mais préfère une autre formulation, pour ne pas entretenir le renvoi mutuel des responsabilités. Il observe que le conflit se cristallise à mesure que les effets du changement climatique s'intensifient, que les espaces de controverse ne se retrouvent pas, et doute que la parole du Parc soit aujourd'hui entendue ; la communication peut aider, sans suffire, même avec des médiateurs comme l'État. Il préfère traiter l'adaptation climatique et ses impacts sur l'agriculture plutôt qu'une adaptation agricole distincte.

Jacques Cochy estime la réflexion climatique à animer, notamment à partir du projet Biospher'Adapt, mais prématurée tant que les enquêtes en cours ne sont pas analysées ; il propose de s'engager à ouvrir le débat d'ici deux ans. Le président recommande la prudence sur l'agriculture et cite le maïs sans épi malgré l'arrosage et les mortalités piscicoles liées à la température de l'eau comme exemples permettant de poser des faits sans désigner de coupables, et dire qu'on ne comprend pas encore tout, à l'image de l'article sur le botulisme. Le directeur voit dans la commission agriculture et alimentation le bon espace pour cette réflexion.

Nicolas Dumez évoque la presse locale ; le président juge qu'elle cherche à entendre tous les acteurs, et Nicolas Dumez partage ce constat d'un traitement équilibré. Jean-Luc Séchet rappelle que le Parc tire sa légitimité de la diversité des territoires représentés, alors que certains lui contestent sa représentativité des usages, et que la réflexion doit être animée avec tous, ce qui prend du temps. Le président souhaiterait que le Conseil Scientifique et Prospective s'implique plus.

Nicolas Dumez propose que la démarche soit traitée au niveau du Bureau, ce que le président approuve, et Jacques Cochy demande de remplacer « suivre » par « piloter ». Les habitants ne sont pas ciblés dans un premier temps, hors presse et site du Parc : [redacted] et le directeur soulignent qu'une concertation de qualité est longue et coûteuse, et que l'enquête psycho-sociale « T'es du coin » menée entre 2023 et 2025 a permis d'avoir un bon retour des habitants. Le président suggère d'inviter le conseil de développement aux ateliers de novembre.

Décisions

Les membres du Bureau, à l'unanimité des présents et représentés, par vote à main levée :

- **approuvent l'évolution de la posture de la communication du Parc, afin d'en faire un outil au service du projet de territoire et de la construction de la nouvelle Charte ;**
- **demandent que l'agriculture et l'alimentation soient traitées comme un enjeu majeur du sujet de l'adaptation ;**
- **conviennent de ne pas cibler les habitants dans cette première phase, hors presse et dispositifs de la Charte ;**
- **décident de confier au Bureau le pilotage politique de la démarche, pour arbitrer et fixer les orientations nécessaires.**

Guide interne de la commande publique du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière

Rapport

Le projet de guide interne de la commande publique (cf. annexe 4) est destiné à formaliser les règles et procédures applicables aux achats passés en procédure adaptée (MAPA), c'est-à-dire en deçà des seuils européens de procédure formalisée. Ce document décline :

- Les seuils de mise en concurrence,
- Les pièces à produire,
- Les répartition des rôles entre les pôles gestionnaires et la personne en charge de la commande publique,
- et instances décisionnaires selon le montant de l'achat.

Le guide donne un cadre commun sur les sujets suivants :

- Rappel du cadre juridique et principes fondamentaux
- Organisation et répartition des rôles
- Seuils, mise en concurrence et instances décisionnaires
- Verdissement de la commande publique
- Sourcing et négociation
- Pièces du marché et formalités

A noter, le guide est cohérent avec les délégations de pouvoir données par le Comité Syndical au Président et au Bureau.

Le guide est un document d'organisation interne, non opposable aux tiers ; son approbation par le Bureau vise à lui donner une assise formelle et à engager l'ensemble des pôles à en respecter les procédures. Le document ayant un caractère évolutif (selon la révision des seuils, les évolutions législatives et jurisprudentielles), le guide sera actualisé administrativement pour la mise à jour des seuils réglementaires. En cas de révision substantielle (évolutions législatives autres que les seuils, modification des délégations), les membres du Bureau seront invités à statuer sur une nouvelle version.

Discussion

[redacted] présente le guide, destiné à harmoniser les pratiques internes dans un contexte de fort renouvellement des chargés de projet, dont certains n'ont aucune connaissance de la commande publique. [redacted] précise qu'il est plus strict que la réglementation sur le nombre de devis demandés (un jusqu'à 2 000 € HT, deux jusqu'à 5 000 €, trois au-delà), ce qui justifie son passage au Bureau, et qu'il reste conforme aux délégations données au président puis à l'équipe technique.

À Nicolas Dumez, qui demande pourquoi aller au-delà de la réglementation, [redacted] répond qu'il s'agit de renforcer la mise en concurrence, aujourd'hui souvent limitée à un *sourcing* auprès d'acteurs habituels ; le directeur ajoute que cela permet de mieux rendre des comptes aux financeurs. Un tableau de synthèse et un glossaire facilitent l'utilisation du guide par les agents.

Décisions

Les membres du Bureau, à l'unanimité des présents et représentés, par vote à main levée :

– **approuvent le guide interne de l'achat public du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière, comme document de référence pour l'ensemble des achats passés en procédure adaptée par le Syndicat.**

Bilan des actions éducatives menées de 2020 à 2026 pour le Contrat Territorial Eau du SBVB

Rapport

De 2020 à 2025, le Syndicat du Bassin versant du Brivet (SBVB) a porté le Contrat Territorial Eau visant 4 objectifs :

1- Préserver et restaurer les milieux aquatiques

2- Améliorer la qualité de l'eau

3- Améliorer la gestion hydraulique et la prévention des inondations

4- Faire changer les pratiques en fédérant et en créant une dynamique

Pour répondre à l'axe 4, et notamment le volet "Sensibiliser les générations actuelles et futures", le SBVB a travaillé en partenariat avec le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière (PnrB).

Sensibiliser les générations actuelles et futures

En tant que Maître d'Ouvrage, le SBVB a confié au syndicat mixte du Parc le développement de trois actions sur la thématique de l'eau :

- la coordination d'un projet pédagogique fédérateur à destination des écoles primaires co-animé avec le CPIE Loire Océane
- l'animation de journées pédagogiques pour les classes de CE2-CM1-CM2
- la formation annuelle des animateurs de centres de loisirs du territoire

Chacune de ces actions a permis de faire découvrir le bassin versant du Brivet, d'emmener les élèves et les animateurs près d'un cours d'eau de leur commune, et de les sensibiliser aux pollutions de l'eau via les réseaux d'eaux pluviales.

Un projet fédérateur multi-partenarial

Concernant le déploiement d'un projet fédérateur sur l'eau, le syndicat mixte du Parc a assuré la coordination pédagogique auprès de l'Académie de Nantes et des enseignants. L'élaboration et la mise en place des animations auprès des élèves a été menée conjointement par le Parc, le CPIE Loire Océane et le SBVB.

Une expertise pédagogique reconnue

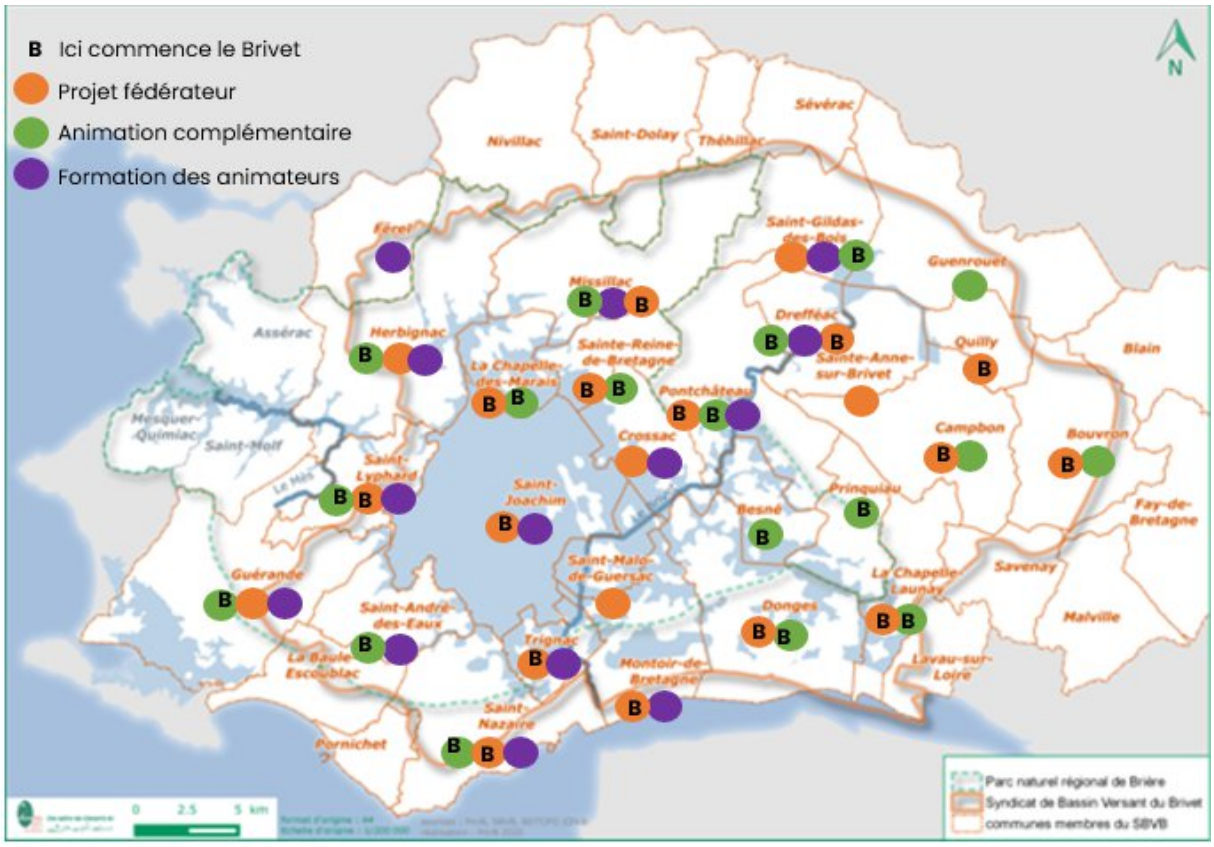
L'ensemble des actions menées par le syndicat mixte du Parc sur le volet sensibilisation a mobilisé un agent à hauteur de 80 jours par an soit un coût total de 35 350 euros.

Cela a permis de recruter à temps complet une animatrice dédiée aux sujets de l'eau au sein de l'équipe du Parc de 2020 à 2026.

Résultats de 2020-2026

		Projet fédérateur	Animation journées pédagogiques	Formation animateurs
Total de 2020 à 2026	Nombre de communes bénéficiaires	21	18	14
	Nombre de classe/structures	37	34	18
	Nombre de participants	864	731	53

Répartition des actions pédagogiques sur le territoire



Communes	**Projet fédérateur** Nombre de classe	**Animations complémentaires** Nombre de classe	**Nombre d'animateurs de centres de loisirs**
Besné		3	
Bouvron	2	3	
Campbon	1	3	
Crossac	1		2
Donges	2	4	
Drefféac	2	2	3
Férel			2
Guérande	1		2
Guenrouet		3	
Herbignac	1	1	2
La Chapelle des marais	1	2	
La Chapelle Launay	1	1	
Missillac	2	3	2
Montoir-de-Bretagne	1		1
Pontchâteau	4	2	2
Prinquiau		1	
Quilly	2		
Sainte-Anne-sur-Brivet	1		
Sainte-Reine-de-Bretagne	1	2	
Saint-André des-Eaux		1	1
Saint-Gildas-des-Bois	1	1	1
Saint-Joachim	1		3
Saint-Lyphard	1	1	2
Saint-Malo-de-Guersac	1		

Saint-Nazaire	7	1	29
Trignac	3		1
Total	**Nombre de classe** 37	**Nombre de classe** 34	**Nombre de structure** 18
	Nb d'élèves 864	**Nombre d'élèves** 731	**Nombre de participants** 52

La suite à venir 2027-2032

Le SBVB est engagé dans le pilotage d'un **programme EAU sur la période 2027-2032** pour la reconquête de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant Brière-Brivet.

L'écriture de **ce Programme Eau** sur le bassin versant du Brivet est réalisée avec l'accompagnement des bureaux d'étude Hydroconcept et Envilys.

Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu les 27/05/2026 et 30/06/2026.

Ces réunions ont abouti sur l'objectif d'atteindre une culture commune sur l'eau à l'horizon 2032.

Voici quelques éléments priorisés par ces réunions de concertation :

<u>À faire sur les trois premières années :</u>

- Formation aux élus, aux agents…
- Animations avec le monde agricole
- Rédiger/créer les supports de communication sur les bonnes pratiques, l'économie de la ressource…
- Des actions pour faire du lien entre tous les acteurs

<u>À faire régulièrement au cours des 3 et 6 ans :</u>

- Communiquer sur les actions et travaux réalisés
- Chantiers participatifs
- Animations scolaires
- Événements grand public

Discussion

[redacted](SBVB) et [redacted] rappellent que ce projet de six ans, financé par l'Agence de l'eau et la Région, a permis de recruter un[redacted] animat[redacted] dédié[redacted] à l'eau et de toucher les communes du bassin versant grâce à trois volets complémentaires : un projet fédérateur annuel co-animé avec le CPIE, des animations d'une journée (« Ici commence le Brivet ») et la formation des animateurs périscolaires et de centres de loisirs. Le président précise qu'il ne s'agit que d'une partie des animations et projets fédérateurs du Parc.

[redacted] indique que l'Agence de l'eau ne finance plus le volet éducatif dans le futur accord de territoire : la réflexion porte donc sur des animations associant aux jeunes d'autres publics (élus, acteurs économiques, structures communales), la médiation sur l'eau restant un sujet fondamental. Jacques Cochy s'interroge sur un cofinancement du Parc et sur une mobilisation de la taxe GEMAPI ; Dennis Octor relève que maintenir les mêmes volumes, soit environ 45 000 € par an, supposerait un financement supplémentaire du Parc. Le président situe l'enjeu entre 250 000 et 300 000 € sur six ans et demande d'explorer d'autres lignes budgétaires lors des discussions avec l'Agence de l'eau.

[redacted] observe que disposer de trois animat[redacted] au lieu de deux était confortable, l[redacted] troisième menant aussi d'autres actions. À la demande de Jacques Cochy, [redacted] accepte de fournir un texte de présentation de cette expérience pour les bulletins municipaux.

Appel à projet de la DRAC sur l’éducation aux médias et à l’information (EMI) / Résidences de journalistes

Rapport

La DRAC des Pays de la Loire met en place depuis plusieurs années un dispositif d’Éducation aux Médias et à l’Information (EMI), prenant la forme de résidences journalistiques.

Ce dispositif est construit autour de 4 objectifs :

- Lutter contre les contenus haineux et déconstruire les théories complotistes dont la massification de la diffusion en ligne, notamment sur les réseaux sociaux, constitue un défi croissant pour notre société et notre démocratie ;
- Décrypter les *infox*, notamment autour des sujets scientifiques, analyser les images, savoir s’orienter dans les différentes sources d’information, comprendre les mécanismes d’influence qui sont en jeu ;
- Favoriser une meilleure compréhension du travail journalistique, du fonctionnement des médias et des réseaux sociaux, dans un contexte de grande défiance d’une partie de la population vis-à-vis des médias traditionnels et de circulation massive de fausses informations ;
- Lutter contre le piratage et sensibiliser au rôle de la propriété intellectuelle dans la protection des auteurs et de la création.

Le territoire étant directement confronté à des crispations et des débats vifs autour des enjeux environnementaux et sociétaux depuis quelques années, accueillir ce dispositif en 2027 constitue une forte opportunité pour le Parc.

Par ailleurs, le projet répond aux objectifs de la charte actuelle ainsi qu'au processus de révision, en lien notamment avec l'objectif du plan de communication abordé plus tôt. En outre, ce projet représente une base de travail pour la mission du laboratoire de Mobilisation Citoyenne.

Cette résidence visera à :

- Apaiser le débat public local, en décryptant l'information et en déconstruisant les infox autour des données scientifiques notamment liées au changement climatique et à la transition écologique.
- Sensibiliser, en traiter des tensions d'usage locales à travers une démarche pédagogique et scientifique.
- Se poser en facilitateur pour le territoire : favoriser la compréhension du travail scientifique produit mais également de la profession journalistique, renforcer la liberté d'expression et la démocratie participative.
- Produire un relais de valorisation : produire un livrable/média pérenne (podcast, émission radio, capsules, etc.).

La mission du/de la journaliste ou professionnel(s) de l'information accueillis sera double :

1. **Des actions de terrain et de médiation : organisation** d'ateliers, de conférences et de temps d'échanges avec les habitants, jeunes et acteurs locaux sur l'analyse de l'information et le rôle des médias (cf. 4 axes plus haut).

2. **La création d'un livrable territorial : réalisation** d'un contenu médiatique facilement diffusable (série de podcasts, capsules audio/vidéo, reportage) traitant spécifiquement des enjeux territoriaux selon l'angle choisi.

Calendrier et prochaines étapes :

- Fin 2026 : rédaction de l'Appel À Candidatures (définition fine de la thématique, des cibles et des livrables attenants) et dépôt du dossier à la DRAC.
- Début 2027 : constitution du **jury de sélection (Commission médiation et sensibilisation)** et choix du/de la journaliste.
- Année 2027 : déroulement de la résidence sur le territoire et restitution du livrable (peut-être ultérieurement).

Plan de financement :

Le financement DRAC étant plafonné à 50 % maximum du budget total du projet, deux scénarios d'accueil sont soumis à l'arbitrage du bureau, intégrant chacun le temps d'ingénierie consacré par les équipes techniques :

SCÉNARIO A pour **3 mois** de résidence			
Dépenses		Recettes	
Prestation journalistique	12 000,00 €	Subvention DRAC	12 000,00 €
Frais de structure dont déplacement	3 600,00 €	Autofinancement PnrB	13 200,00 €
Frais d'hébergement (studio)	3 600,00 €	soit 52.38 %	
Ingénieurie PnrB (10j/620€)	6 000,00 €		
TOTAL	**25 200,00 €**	**TOTAL**	**25 200,00 €**

SCÉNARIO B pour **2 mois** de résidence			
Dépenses		Recettes	
Prestation journalistique	8 000,00 €	Subvention DRAC	8 000,00 €
Frais de structure dont déplacement	2 400,00 €	Autofinancement PnrB	9 800,00 €
Frais d'hébergement (studio)	2 400,00 €	soit 55.06 %	
Ingénieurie PnrB (8j/620€)	5 000,00 €		
TOTAL	**17 800,00 €**	**TOTAL**	**17 800,00 €**

En effet, l'ensemble des dépenses pour le syndicat mixte du Parc serait comptabilisé en nature : hébergement, véhicule mis à disposition, temps d'ingénierie, soit, sans apport en numéraire.

Discussion

Le président demande au bénéfice de qui est conduite la résidence ; [redacted] répond qu'elle profite au territoire dans son ensemble : le journaliste proposera un angle (niveaux d'eau, changement climatique, résilience alimentaire…) et une méthode, comme des ateliers de décryptage avec les habitants ou les acteurs du territoire, puis un livrable diffusable sur les réseaux

sociaux. Elle précise que les deux premiers objectifs sont prioritaires, la compréhension du travail journalistique relevant plutôt d'ateliers.

Nicolas Dumez confirme qu'un dispositif comparable existe à Saint-Nazaire, dans le cadre du projet culturel de territoire, et s'interroge sur la production attendue ainsi que sur la capacité d'un journaliste à traiter le piratage. Il observe que ce sont des pigistes qui répondent ; le directeur précise que la DRAC les met en relation avec les collectivités.

Nicolas Dumez estime que deux mois suffisent pour un bon travail journalistique. Le président souligne l'enjeu des réseaux sociaux, où des acteurs locaux reconnus, médiatiques ou scientifiques, diffusent des informations erronées, et souhaite que le dispositif aide à réagir sans chercher à contrôler. Le Bureau retient une résidence de trois mois, l'hébergement, valorisé en nature dans un studio de Kerhinet propriété du Parc, n'occasionnant pas de dépense réelle.

Décisions

Les membres du Bureau, à l'unanimité des présents et représentés, par vote à main levée :

- **retiennent le scénario A, pour trois mois de résidence ;**
- **autorisent le Président à adresser une demande de financement auprès de la DRAC sur la base du scénario retenu ;**
- **autorisent le Président à signer toutes conventions de partenariat nécessaires à la mise en œuvre du dispositif sur la période 2026-2027.**

Avenant n° 1 à la convention avec le BTP CFA Loire-Atlantique – site de Saint-Brévin-les-Pins

Rapport

Objet de la décision. Il est proposé d'approuver l'avenant n° 1 au partenariat 2026-2027 (cf. annexe 5)° avec le BTP CFA Loire Atlantique, site de Saint-Brévin-les-Pins. Il précise les contributions du Parc au CQP « Ouvrier professionnel couvreur chaumier » et organise la cession d'un préau pour Kerroux.

Contribution pédagogique. Le PNRB mobilise principalement le coordinateur BâtiRoseau pour environ 30 heures de présentiel sur la promotion 2026-2027, de préférence par demi-journées. La préparation, la coordination, l'ingénierie pédagogique et la création des supports s'ajoutent à ce volume et font l'objet d'un suivi distinct. Le CFA conserve la responsabilité de l'organisation, de l'évaluation et de la certification.

Supports sur bâtiments. La Maison de la Mariée à Fédrun et d'autres couvertures de bâtiments appartenant au Parc ou gérés par lui peuvent accueillir des séquences d'observation, de diagnostic et d'entretien, selon leur disponibilité et les autorisations. Le CFA assure l'encadrement. Les réfections complètes et interventions structurelles sont exclues, sauf accord distinct.

Coopérations et contenus. Les partenaires mutualisent leurs réseaux internationaux et préparent une future offre de formation aux Règles professionnelles chaume, sans anticiper leur validation. Les engagements externes exigent une validation écrite. L'usage des supports du Parc par le CFA est interne au CQP, non exclusif et gratuit pendant la convention, sous réserve des droits des tiers. La diffusion externe nécessite un accord écrit.

Discussion

[redacted] rappelle qu'il s'agit de la seule formation de France préparant de futurs couvreurs chaumiers. Le président relativise l'investissement demandé, trente heures représentant une semaine de travail, et souligne qu'il importe que le CFA accueille ses premières promotions : seuls deux apprentis sont inscrits en 2026-2027, d'où l'intérêt de développer aussi des modules courts pour les professionnels en place et de s'inspirer de formations étrangères, notamment en Finlande, au Danemark, et bientôt en Estonie et en Allemagne où le coordinateur BâtiRoseau et le CFA ont fait des voyages d'étude.

Le directeur précise que la cession du préau compense la mise à disposition de moyens humains, rattachés au projet BâtiRoseau, financé par l'ADEME. Le président souhaite que la formation s'élargisse à l'isolation et à l'usage du chaume en façade ; [redacted] indique que des supports de formation sont prévus sur une toiture à Kerroux et sur une autre au PNR des Boucles de la Seine normande, le président s'étonnant que ce Parc ne signale aucun problème sur ses toitures en chaume. Il rappelle que ces missions relevaient auparavant de l'Association nationale des couvreurs chaumiers.

Décisions

Les membres du Bureau, à l'unanimité des présents et représentés, par vote à main levée :

- **approuvent le projet d'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec le BTP CFA Loire-Atlantique, site de Saint-Brévin-les-Pins, et son annexe opérationnelle ;**
- **acceptent la cession gratuite du préau, avec enlèvement et transport à la charge du Parc et enlèvement au plus tard le 31 décembre 2026, selon les conditions prévues par l'avenant ;**
- **autorisent le Président à signer cet avenant, les dépenses particulières demeurant soumises aux validations prévues.**

Convention de coopération technologique avec le lycée Aristide Briand pour la production d'un chaland en résine

Rapport

Le Lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire dispose d'une formation de Technicien Supérieur en construction navale intitulé CICN (conception et industrialisation, conception navale). Dans le cadre de leur parcours pédagogique, les étudiants de deuxième année sont amenés à réaliser des études de conception et la réalisation de navire.

Le Parc naturel régional de Brière a un flotte d'embarcations professionnelles lui permettant de conduire ses missions de terrain à l'échelle du bassin versant Cette flotte se compose de 5 embarcations (type barque) dont 3 en résines (construites en 2008, 2011, 2019) et 2 en bois (2007 et 2025). Le nombre maximum de personnes transportées par embarcation varie de 4 à 7 : 4 personnes pour 2 chalands résines (2008 et 2011), 5 personnes pour 2 chalands bois (2007 et 2025), 7 personnes pour 1 chaland résine (2019). Il est à noter que le chaland bois de 2025 est actuellement inutilisable à cause d'une prise d'eau.

La flotte d'embarcation est indispensable à la bonne réalisation des missions. Les avaries (notamment sur les embarcations bois) ou les activités saisonnières non programmées (notamment en lien avec les épisodes de crises) peuvent conduire à des tensions sur la disponibilité des embarcations entraînant un report ou l'annulation de mission (voire la perte de financement associé). Le Parc naturel régional de Brière est aussi sollicité régulièrement pour conduire les partenaires techniques et scientifiques sur les marais.

En 2025, le Parc naturel régional de Brière a eu recours à la mise à disposition, par le SBVB, d'embarcations complémentaires pour pouvoir assurer ses activités.

Pour garantir la bonne réalisation des missions de terrain, il est ainsi proposé l'acquisition d'une embarcation supplémentaire à travers une coopération technologique avec le Lycée Aristide Briand.

L'objectif du projet est la conception et la réalisation d'un chaland de Brière (en résine). Le Parc naturel régional de Brière a déjà pu bénéficier de ce type de coopération pour la réalisation du chaland résine de 7 personnes en 2019.

L'équipe projet du lycée Aristide Briand aura pour charge de concevoir et réaliser le navire au cours de l'année scolaire 2026-2027. Le montant global du projet est plafonné à 3 700 €. Il sera à acquitter à la réception de la commande. La durée de la convention est de 12 mois.

Discussion

Il est rappelé que le Parc a déjà mené des coopérations comparables avec le lycée, notamment pour un chaland adapté aux personnes handicapées et un chaland de travail en aluminium aujourd'hui utilisé par le SBVB, l'établissement ne facturant que les matières.

Philippe Fréour évoque un chaland construit par Skol Armor pour la compte de la commune de Saint-Malo-de-Guersac. L'échange porte sur le chaland en bois de 2025, dont le fond s'est dégradé en deux ans, ce qui conforte le choix de la résine, et sur l'électrification des moteurs lors des prochaines acquisitions, solution plus légère mais plus coûteuse, qui suppose d'organiser la recharge.

Décisions

Après avoir pris connaissance du projet, les membres du Bureau, à l'unanimité des présents et représentés, par vote à main levée :

- **autorisent le Président à signer la convention de coopération et tout autre document permettant la mise en œuvre de ce projet.**

Points divers

Retour sur l'éductour de la marque Parc au PNR du Marais poitevin

Jacques Cochy rend compte du déplacement organisé au Parc naturel régional du Marais poitevin pour former les élus à la marque Parc. Il relève l'investissement de ce Parc en faveur de l'élevage et décrit la visite d'un couple d'agriculteurs ayant converti sa ferme en bio, dans une commune dont plus de la moitié des terres sont désormais en bio, avec des filières courtes (pâtes, huiles). Ces exploitants expliquent que leur modèle ne tient que grâce à l'adhésion à un groupement de producteurs utilisant une bassine, rechargée par des prélèvements hivernaux, qui permet de maintenir les cours d'eau en été. Jacques Cochy note avec étonnement que ce Parc en tire un bilan positif pour la ressource en eau, et invite à réexaminer certains a priori, y compris, pour le bassin versant, ceux relatifs au drainage (reméandrage, circulation de l'eau, aptitude des terrains à l'agriculture), éventuellement à partir de la commission agriculture et alimentation, en laissant le débat sur les bassines au Marais poitevin.

Le président estime que, face à l'intensification des intempéries hivernales et de la sécheresse estivale, les seuls ajustements par les niveaux d'eau ne suffiront pas : trois options se présentent, le choix de cotes, qui fait nécessairement des perdants, la réalimentation par la Loire, sous réserve d'une autorisation avec un faible débit, ou un soutien d'étiage par la retenue d'eau en amont.

Jacques Cochy met en garde contre la stigmatisation des professionnels par les naturalistes, rappelle que drainer une parcelle hydromorphe n'est pas drainer une zone humide. Le président pense qu'il faut raisonner à une échelle large et estime que ce sujet réclame une mission de génie hydraulique, à l'échelle du cœur de Brière, avec le SBVB et le conseil scientifique.

Comité syndical du 16 décembre

[redacted] indique que le lieu du comité syndical ordinaire du 16 décembre reste à trouver et invite les élus disposant d'une salle à le lui signaler.

Ateliers de la charte

[redacted] rappelle que l'invitation aux ateliers de la charte a été envoyée lundi : les élus sont invités à la relayer auprès des acteurs de proximité, des associations et des services techniques de leur commune, les bases de données du Parc étant lacunaires à l'échelon très local, notamment sur la partie est.

Départ de [redacted] et recrutement de son successeur

Le président remercie [redacted] pour ses trois années au Parc et pour la structuration de nombreux dossiers, dont la commande publique. Malgré le contexte financier, le poste est maintenu en raison des enjeux d'organisation et de supervision budgétaire : [redacted], fonctionnaire de la commune [redacted], prendra ses fonctions le 29 décembre. Informé de la situation financière, [redacted] est déjà venu lundi, participera à la journée d'équipe du 13 octobre et, sur ses jours de congés, au comité syndical consacré au débat d'orientation budgétaire ainsi qu'à certains ateliers de la charte, ce qui répond à la question de Jacques Cochy sur le tuilage.

Le président lève la séance à 16h45.

Procès-verbal validé par :

M. Jacques Cochy	*M. Provost*
Secrétaire de séance	*Président*